



Dossier suivi par :
Antoine RIPAULT
aripaault@syndicat-eau-anjou.fr
02-41-34-34-45

RECULE

Guillaume
Lévesque
Henri L.

20 MARS 2025

Beaucouzé, le 14 mars 2025 COMMUNAUTE DE COMMUNES
ANJOU LOIR ET SARTHE

Monsieur Henri LEBRUN
Vice-Président en charge de l'urbanisme
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 TIERCE

Nos réf : AL/AR/2025-30

Objet : Création d'un emplacement réservé au profit du Syndicat d'eau de l'Anjou

Pièce(s) jointe(s) :
- plan de situation et emprise de l'emplacement réservé

Monsieur le Vice-Président,

Votre Collectivité est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui est en phase d'arrêt en ce moment.

Pendant cette phase d'élaboration, la collectivité a la possibilité de créer des emplacements réservés permettant d'anticiper l'acquisition de foncier et de geler l'emprise foncière concernée pour pouvoir y réaliser à terme un projet précis. Le code de l'urbanisme à son article R.151-50 permet la création d'emplacement réservés aux ouvrages publics comme les réseaux d'alimentation en eau potable.

Le Syndicat d'eau de l'Anjou est propriétaire sur les communes de Durtal et les Rairies de canalisations de gros diamètre permettant l'alimentation en eaux d'une partie des communes de l'est de votre communauté de communes.

Une de ces canalisations passe sous un chemin d'accès privé à la carrière exploitée par l'entreprise Jugé TP ainsi que sous des parcelles propriétés de cette entreprise. Ces canalisations importantes devront faire l'objet de travaux de renouvellement dans un futur proche. C'est pourquoi il est essentiel pour le Syndicat d'eau de l'Anjou de figer un potentiel développement de la carrière qui affecterait la faisabilité future de ce chantier.

C'est dans ce cadre que le Syndicat d'eau de l'Anjou sollicite la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe pour la création d'un emplacement réservé d'une superficie d'environ 8106 m² au bénéfice du Syndicat d'eau de l'Anjou sur les communes de Durtal et les Rairies.

Vous trouverez en annexe à ce courrier l'emprise concernée par cet emplacement réservé.

Mes services restent à votre disposition si vous souhaitez évoquer ensemble l'intégration de cet emplacement réservé dans votre PLUi.

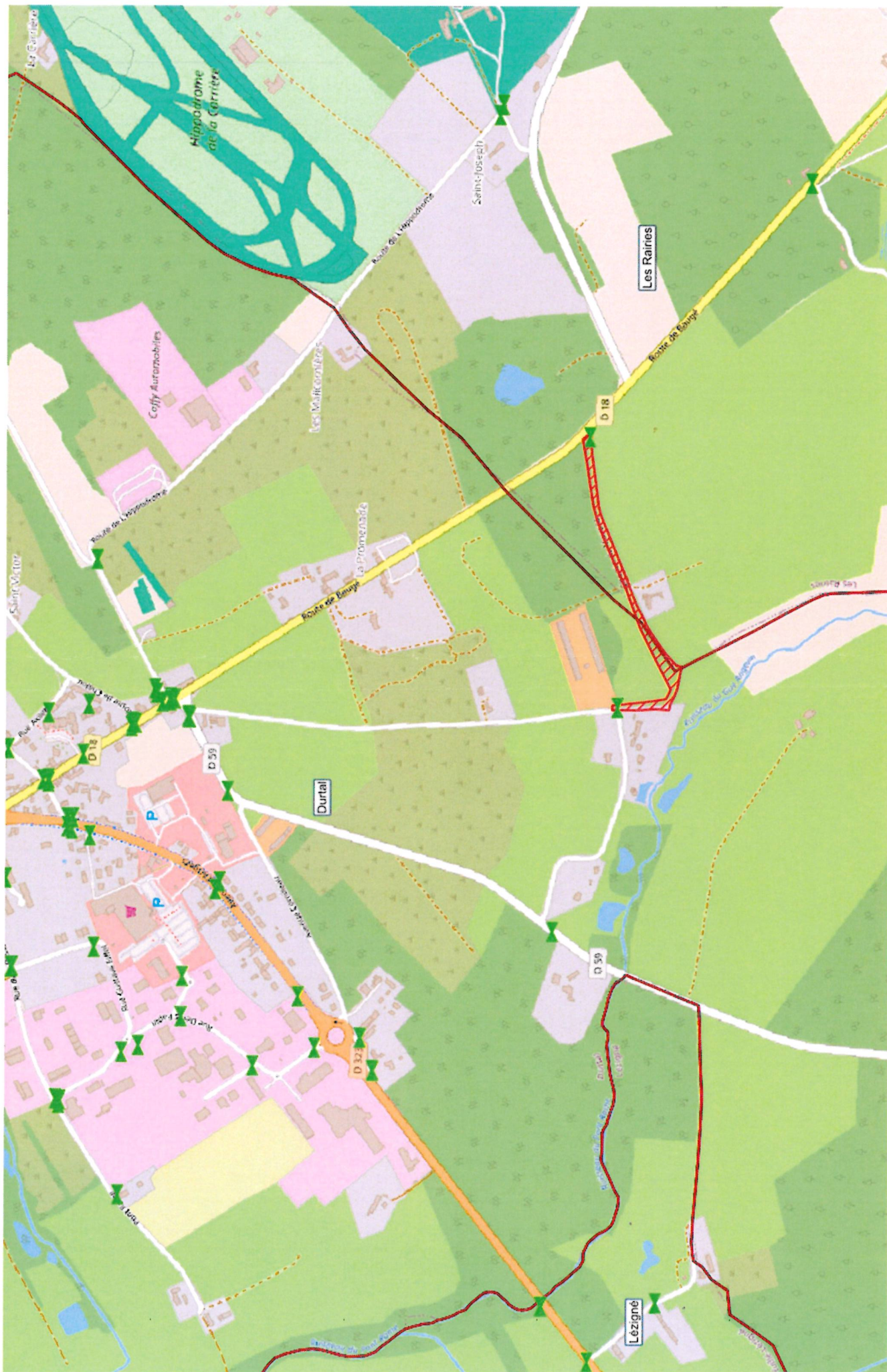
Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,
La directrice des services techniques
Aurélie LACROIX

SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE



PLAN DE SITUATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE



EMPRISE FONCIERE DE L'EMPLACEMENT RESERVE

